

Vu le décret n°2010-1751 du 30 décembre 2010 portant création de l'établissement public de coopération scientifique « HESAM » ;

Vu la délibération de la réunion des représentants des établissements fondateurs ou associés du jeudi 20 janvier 2011 portant nomination du Délégué Général, Hugues BRUNET

Vu l'article 117 de la loi 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche

Vu l'arrêté du Recteur de l'Académie, Chancelier des Universités de Paris, en date du 29 mars 2014 portant nomination de Denis Pelletier en qualité d'administrateur intérimaire de la Communauté d'universités et établissements Hautes Etudes Sorbonne Arts et Métiers ;

ARRETE 2014/005 du 31 mars 2014 portant délégation de signature de l'administrateur intérimaire au Délégué Général

Article 1 :

Monsieur Hugues BRUNET, Délégué Général de la Communauté d'universités et établissements Hautes Etudes Sorbonne Arts et Métiers, dispose dans la limite de ses attributions, d'une délégation de signature de l'administrateur intérimaire.

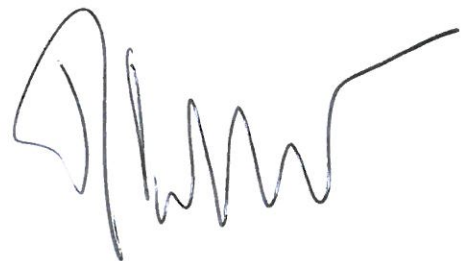
Article 2 :

Cette délégation porte sur l'ensemble des actes relatifs à la gestion de l'établissement, et notamment sur les attributions de l'ordonnateur dans la limite de 10 000 € HT par engagement.

Visa pour acceptation



Hugues BRUNET



Denis PELLETIER